

L'ensemble du conseil est unanime pour dire que cet aménagement pourra être utilisé par les associations pour les animations ou activités organisées à la salle des sports ou sur le site du terrain de sports.

Le conseil accepte une mission complète de maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur Choulet avec des honoraires fixés à 10%, pour le projet rénovation salle des sports et création d'une halle, opérations qui seront réalisés ensemble mais sur deux exercices budgétaires (2015 et 2016).

D'autres projets vont être rapidement étudiés afin que puisse être défini un programme de travaux sur 3 ou 4 années avec un contrat Département/ Commune en vue de bénéficier d'aides financières : aménagement des locaux de l'étage au-dessus de la classe maternelle à l'école et travaux de voirie.



Questions des conseillers

Alain Chapot évoque un problème de sécurité concernant les toilettes situées au carrefour de l'isle, route de St Laurent. En effet, cet équipement est condamné depuis plusieurs années par de simples barrières et pour sécuriser le site, il faudrait casser la dalle supérieure et remblayer. Le conseil va réfléchir à ce sujet.

Colette Perier informe qu'en cas de gel, une plaque de verglas dangereuse se forme dans le virage en sortie de Sainte-Foy sur la route de Duerne (en face du lotissement les rivières). La mairie a déjà prévenu à plusieurs reprises la M.D.R. et attend que les travaux de drainage nécessaires soient engagés.

Le maire précise qu'un devis est en cours pour la réparation d'un mur de soutènement chemin du devet, à hauteur de la maison Ségui.



Comptes rendus de commissions

Conseil d'école

Il aura lieu le 23 février ; le personnel enseignant et les parents d'élèves seront consultés sur le projet d'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment de l'école. Leurs souhaits et remarques aiguilleront le conseil municipal sur le choix de l'affectation de ce bâtiment.

L'académie demande à la commune si la commune prévoit une modification des horaires pour les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) pour la prochaine année scolaire ; le conseil décide de ne rien changer au dispositif mis en place depuis septembre 2014.

Un courrier de Madame la Ministre de l'éducation nationale nous informe que le maintien de l'aide financière aux communes pour les T.A.P. (50 € par enfant) est conditionné à la signature d'un projet éducatif du territoire (P.E.D.T.) pour la prochaine rentrée scolaire.

Afin de ne pas perdre de temps, un pré-dossier a été envoyé afin d'essayer de ne pas perdre cette aide financière précieuse. Nous rappelons que les T.A.P. coûtent environ 17 500.00 € à la commune

Voirie

Les travaux de détournement d'une petite partie des eaux pluviales dans le secteur des vignes (rue accès Nord du lotissement) commenceront début mars. Ceux programmés à Lafay ont été réalisés.

Le traçage au sol des places de stationnement résidence mon village sera réalisé dès que le temps le permettra.

SIMOLY

Lors de la dernière réunion, le syndicat intercommunautaire des monts du Lyonnais a mis l'accent sur le tri sélectif. Nous rappelons que tout ce qui est trié (verre, papier, **sacs jaunes**) est revendu. **Cette revente permet à l'heure actuelle une diminution de 17.03 € par personne du montant de notre redevance.**

Alors ne relâchons pas nos efforts : CONTINUONS LE TRI et limitons le nombre de sacs noirs si nous ne voulons pas voir « s'envoler » le prix de notre redevance d'ordures ménagères.

Conseil jeunes

Il se réunira le 28 février ; les jeunes souhaitent effectuer et proposer à tous une formation pour l'utilisation du défibrillateur ; Une prise de contact sera faite avec les pompiers de Sainte-Foy-l'Argentière.

Communauté de communes Chamousset en Lyonnais

L'office du tourisme va rester où il se trouve actuellement à savoir l'Agora à Saint-Laurent-de-Chamousset.

Le restaurant Jacques Cœur a ré-ouvert en janvier

A partir de juillet 2015, le transport à la demande ne sera plus géré par le Conseil Général. Les communautés de communes Chamousset en Lyonnais et Hauts du Lyonnais vont élaborer un nouveau cahier des charges. Afin de revoir les besoins, une étude est lancée et un questionnaire est joint à la présente lettre. Nous vous invitons à y répondre (ne tenez pas compte de la date limite mais rendez le rapidement).



Informations diverses

Fête d'été

Le conseil décide à l'unanimité de prendre en charge le feu d'artifice tiré à l'occasion de la vogue organisée par l'association « La Revole » et ce à hauteur de 1 300 €.

Carrière de la patte

Un arrêté préfectoral oblige la société Lafarge à effectuer des prélèvements et à rechercher le taux d'amiante présent dans l'environnement lors des extractions. 21 analyses ont déjà été faites et toutes sont satisfaisantes ; d'autres prélèvements sont prévus en mars.

Assainissement route de Lyon

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement de trois propriétaires demandeurs ont été chiffrés à 25.000 € hors taxes. Une participation de 10 % des travaux (2.500 € chacun) avait été demandée ; deux propriétaires ont refusé ; le projet est donc abandonné.

Quelques dates à retenir



Séance du vendredi 20 février 2015 – 20h

Absents excusés : Laëtitia Texier (procuration à Karelle Richard-Zacharie), Richard Truchet (procuration à Chantal Yvrel) et Johan Aubanel (procuration à Joseph Volay).

Projet rénovation intérieure de la mairie

Suite au projet de la rénovation intérieure de la mairie, Monsieur LANGLET, architecte en charge du dossier, a présenté à l'équipe municipale l'aménagement définitif ; il restera à définir quelques finitions et coloris.

Les entreprises retenues pour les travaux sont les suivantes :

- Maçonnerie : Christian Beauquis	874,70 €
- Plomberie : David Poncet	626,00 €
- Electricité : Dominique Demontrond	12.458,40 €
- Plâtrerie/peinture : A.F.S. (Fabrice Montesinos)	16.971,83 €
- Menuiserie : Berthoud-Barange	24.533,00 €
Pour un total hors taxes de	55.463,93 €

Les travaux débiteront le 18 mai 2015, pour une durée d'environ deux mois.

Contrat pluriannuel avec le Département pour projets d'investissement

Une pré-étude a été réalisée par Sébastien Choulet, architecte, pour la construction d'une halle attenante à la salle des sports avec la mise aux normes de l'accès handicapés.

Plans et chiffrages estimatifs ont été soumis au conseil qui les a approuvés (14 voix Pour, 1 voix contre). Le projet est validé pour être intégré en première partie du contrat, avec la rénovation de la salle des sports.

La halle aura une surface au sol de 132 m² et le montant de la construction est estimé à 105.600 € hors taxes.



Dimanche 1^{er} mars : Loto organisé par l'association des parents d'élèves JAQUADI, à partir de 14 h à la salle des fêtes.

<https://sites.google.com/site/jaquadi69610/>

Samedi 14 mars : réunion d'information de l'association syndicale libre de gestion forestière des monts et coteaux du Lyonnais de 10 à 12h mairie de Saint-Martin-en-Haut.

Dimanche 29 mars : « Moules-frites » de « La Revole » de 9 à 13h à déguster sur place ou à emporter. Réservations Andréa Cugnard 07.61.92.54.01. et Gaby Laval 06.31.89.86.95. ou 04.74.26.18.18.

Dimanche 29 mars : à la salle polyvalente de Haute-Rivoire aura lieu « le printemps du tourisme » de 10 à 18 heures. Plus de 60 exposants vous feront découvrir les richesses des Monts du Lyonnais. Venez rencontrer les professionnels, trouver des nouvelles idées de sorties proches de chez vous, découvrir la gastronomie, les loisirs, les moyens d'hébergement. Sur place ce jour : balades en calèches ou à dos d'ânes, rapaces du parc de courzieu, animation de Salva Terra, restauration ...

Samedi 11 avril : Balade commentée en sentier pollinier avec départ à 9h15 place de la mairie. Avec le concours des techniciens du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) ; Merci de noter cette date sur vos agendas.

Samedi 18 avril : repas des seniors de la municipalité à la salle des fêtes (70 ans et +). Les personnes concernées peuvent d'ores et déjà noter la date ; une convocation leur sera adressée en temps utile.

ELECTIONS A VENIR

Tous les électeurs sont invités à venir voter en mairie les dimanches 22 mars (1^{er} tour) et 29 mars (2^{ème} tour) pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux (binômes de candidats).

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Conformément aux dispositions de l'article R60 du code électoral, les électeurs sont dans l'obligation de présenter, avec leur carte d'électeur, une pièce d'identité (obligation aux communes plus de 1000 habitants).

La commune de Saint-Genis-l'Argentière fait dorénavant partie du canton de L'Arbresle qui compte 26 commune et dépend de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

PROCHAINE REUNION

Vendredi 27 mars à 20 heures en mairie.

**Réalisation de la publication par la commission informations
Lettre éditée et imprimée par la mairie**



Mairie Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30
Tél. 04.74.70.04.83. Fax. 04.74.26.23.72. courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr
Blog mairie : http://stgenislargentiere.skyrock.com/
Médiathèque Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30, jeudi 16h30-18h, vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15
Tél. 04.74.26.22.56. Courriel : mediathequestgenis@mail.com

